Conférence internationale

Gestion de l'Information des Parlements en Afrique :

Défis et opportunités des TIC en vue de renforcer la démocratie et la gouvernance parlementaire

Nairobi 9-11 février 2005

M. Gustavo Selva

Président de la Commission des Affaires étrangères

Chambre des députés

Monsieur le Président,

Illustres Participants,

Mesdames et Messieurs,

j'ai l'honneur de représenter, ici, aujourd'hui, la Chambre des députés de la République italienne. Je vous transmets également les salutations du Président Pier Ferdinando Casini, qui aurait voulu participer personnellement à cette conférence, mais en a été empêché par d'autres engagements.

La Chambre des députés est engagée dans la coopération internationale, tant au niveau européen qu'au niveau global. Pour ce qui est de la Conférence d'aujourd'hui, je voudrais rappeler que la Chambre a été parmi les premiers promoteurs du projet de l'UNDESA « *Renforcement des systèmes d'information des Parlements en Afrique* », en facilitant son financement par le Gouvernement italien. A partir du séminaire qui a eu lieu à Rome le 28 janvier 2004, la Chambre a toujours joué un rôle de soutien actif à ce projet. Elle a notamment assuré la préparation d'une série

de contributions qui avaient été demandées l'année dernière à Rome, et a aussi parrainé la Conférence d'aujourd'hui.

Le projet de l'UNDESA est stratégique, à cause de l'importance croissante que les technologies de l'information sont en train d'acquérir dans la manière de gouverner et dans la vie quotidienne des citoyens du monde entier. Les technologies de l'information sont aujourd'hui l'outil le plus important de gouvernance et de développement. L'un des principaux défis de notre époque est donc de combler le fossé numérique, en transformant un autre outil potentiel d'inégalité en une extraordinaire occasion de rattraper les distances aussi bien entre sociétés et cultures différentes qu'au sein même des réalités nationales.

Des initiatives telles que l'initiative en cours, sont donc d'importantes occasions de partager les expériences acquises par les pays qui utilisent depuis plus longtemps les outils informatiques, en favorisant ainsi leur diffusion plus rapide et effective, également en évitant les erreurs et en bénéficiant des expériences acquises par d'autres Parlements.

Nous sommes convaincus que les Parlements doivent jouer un rôle spécial dans le processus d'adoption et de diffusion des outils informatiques dans leurs pays respectifs, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le Parlement, en tant que symbole de la souveraineté nationale et lieu de représentation et de contrôle démocratique, peut se doter des outils techniquement les plus avancés qui lui permettent d'accomplir au mieux ses hautes fonctions. Je pense à la capacité fondamentale de rendre son travail transparent et accessible à tous les citoyens, à la possibilité de trouver les informations les plus actuelles et sophistiquées, à la liaison avec d'autres administrations publiques et d'autres organisations de la société civile, sur le plan national, régional et international.

Dans chaque pays, les systèmes d'information des Parlements peuvent devenir le lieu privilégié de l'innovation technologique et le lieu où l'on expérimente des services au citoyen, pouvant également avoir un caractère porteur pour le développement technologique de la communauté nationale tout entière.

Le partage de connaissances et d'expériences sur les systèmes d'information des Parlements – qui se réalise déjà par le biais de cette Conférence – peut conduire à des résultats très concrets, surtout si les

représentants politiques soutiennent avec perspicacité les propositions innovantes issues du monde technique.

Grâce à une impulsion politique adéquate, les Parlements peuvent créer un circuit permanent et qualifié de transfert de technologies et de renforcement des capacités, qui, à terme, peut être utile au Gouvernement, à toute l'administration publique et à la société dans son ensemble. Dans la session de cet après-midi, les techniciens des TIC de la Chambre des députés illustreront le chemin parcouru dans cette direction par notre administration.

La deuxième raison qui fait du Parlement un lieu crucial de l'innovation technologique est la fonction législative qui lui appartient. En effet, avec l'Exécutif, le Parlement est appelé à approuver les lois qui servent à régir le développement technologique.

L'expérience mondiale que la Chambre des députés a documenté et recueilli dans le CD-ROM spécialement préparé pour la Conférence, prouve que les meilleurs résultats ont été obtenus là où le développement technologique est placé dans le contexte d'une politique générale, capable de créer une large vision des interconnexions et des interdépendances et de trier les exigences, identifier les priorités, créer les structures organisationnelles appropriées.

Nous tous, qui représentons des institutions politiques, savons que l'une des composantes les plus importantes d'une politique est la création d'un cadre cohérent de règles et de normes législatives, faute de quoi de nombreuses initiatives, valables en soi, demeurent lettre morte ou leurs effets positifs ne se développent pas totalement. L'expérience des pays engagés depuis plus longtemps dans le développement de la société de l'information, parmi lesquels figure l'Italie, prouve que ce principe général est vrai notamment dans le domaine des nouvelles technologies où les coûts élevés et la complexité technique multiplient les risques de gaspillage des ressources.

Un sujet très important concerne les modalités avec lesquelles les Parlements peuvent concourir à la promotion d'une politique qui favorise, en même temps que leur propre développement technologique, le développement technologique du pays tout entier.

Tous ces éléments indiquent le lien étroit existant entre la technologie et la politique en tant que facteur-clé du succès, et encouragent les Parlements à jouer un rôle actif dans la promotion de la société de la

connaissance, non seulement dans les pays développés, mais également et surtout dans les pays en développement.

Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il est indispensable que les processus de diffusion des technologies informatiques soient gérés de manière adéquate, également par le biais d'une analyse comparée approfondie des solutions adoptées dans d'autres pays. En outre, en préparant les outils nationaux, il est essentiel de tenir compte des caractéristiques et des exigences spécifiques des autres pays.

Qui donc, mieux que chaque Parlement national est en mesure de promouvoir la coopération entre les différentes institutions pour une politique de développement des technologies ?

Notre rôle, ici, aujourd'hui, le rôle des Parlements d'autres pays et, en ce qui nous concerne, le rôle du Parlement italien, n'est certes pas de vouloir assumer une tâche qu'il nous serait impossible d'accomplir, mais plutôt de partager avec vous les méthodologies que nous avons acquises au cours de décennies de tentatives couronnées d'erreurs et de succès. Il est important d'étudier les expériences d'autrui, puisque chacun de nous a la possibilité d'apprendre à partir des réalisations de son voisin.

Au cours du siècle dernier, nous avons vécu une diffusion des conquêtes technologiques à un rythme jusqu'alors jamais vu, qui a changé systématiquement nos habitudes, en multipliant les occasions, en accélérant les processus, bref, en mettant en marche une mutation historique de nos styles de vie.

L'élément peut-être le plus intéressant de ce processus est la possibilité d'interagir avec les outils informatiques, en les adaptant à nos exigences. La technologie est un outil au service de l'homme et pas le contraire.

Voilà, c'est justement cette conscience qui doit inspirer l'action du législateur, en Europe ainsi qu'en Afrique, aux États-Unis aussi bien qu'en Extrême Orient. Le Parlement doit être l'acteur principal d'un processus intégrant le mondial et le local, qui sache adapter les technologies de pointe aux réalités les plus modestes, en exploitant les outils à disposition selon le meilleur rapport possible entre coûts et bénéfices.

Le défi auquel nous devons faire face en tant qu'hommes politiques et en tant que législateurs, est de savoir adapter cet outil à la réalité de notre pays, différente des autres pays, et d'en faire un puissant vecteur de développement et de participation démocratique.

Le Parlement italien, fort de ces convictions, s’est beaucoup impliqué au cours de ces derniers mois pour apporter à Nairobi des outils, des méthodologies, des savoirs, à mettre à la disposition des amis africains, pour qu’ils en fassent le meilleur usage possible.